



**PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Administration
n°4
du 11 avril 2023**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 11 avril 2023 en séance ordinaire, sur convocation du chef d'établissement du 23 mars 2023

Le quorum étant atteint (19 participants), Monsieur le Proviseur ouvre la séance qui débute à 18 h 18.

Monsieur DEBONNAIRE présente l'ordre du jour modifié

Désignation du secrétaire de séance : Mme Sophie PERRELLE

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 février 2023

Madame ANGUENOT précise que ses propos sur l'entretien, l'état des bâtiments et le travail des agents portés sur le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 février 2023 ne traduisent pas la justesse de son intervention. Monsieur DEBONNAIRE propose d'ajouter une modification sur l'intervention de Madame ANGUENOT au procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 février 2023. Madame ANGUENOT donne son accord.

Monsieur DEBONNAIRE déclare ne pas avoir inscrit les questions de la PEEP (mail du vendredi 7 avril 2023) à l'ordre du jour, puisque le délai pour permettre l'instruction des questions diverses est de 48 heures. Monsieur LACOMBE demande alors la parole pour une déclaration liminaire :

« Les représentants de la PEEP ont bien pris acte de votre décision de ne pas inscrire leurs questions à l'ordre du jour de ce conseil d'administration au motif qu'elles vous avaient été transmises 11h23 trop tard. Ces questions consistaient avant tout en une série de propositions par lesquelles nous vous proposons notre concours d'une part pour tenter d'améliorer ensemble la perception d'un manque de communication régulièrement exprimé par les parents, d'autre part pour essayer de sensibiliser les parents au rôle des fédérations et à leur nécessaire implication à travers leurs représentants élus. Compte tenu de la teneur de nos questions et propositions, nous tenons par cette déclaration à manifester notre profonde déception vis-à-vis d'une décision qui respecte sans aucun doute le règlement à la lettre mais qui nous semble regrettable au regard de l'état d'esprit qui était le nôtre en vous faisant ces propositions. Cela nous donne une nouvelle fois le sentiment que les représentants des parents sont plus perçus comme des gêneurs dont il convient de s'accommoder que comme des partenaires potentiels qui permettraient d'aller de l'avant. De toute évidence, nos propositions n'auront plus aucun sens le 29 juin prochain puisque nous ne disposerons plus du temps nécessaire pour y travailler et les mettre en œuvre si toutefois vous en acceptiez finalement le principe. »

Néanmoins, il explique que ces questions consistaient principalement en une série de propositions. Les représentants soumettent, ainsi, leur concours pour, d'une part, tenter d'améliorer ensemble la

perception d'un manque de communication régulièrement exprimé par les parents, et d'autre part pour essayer de sensibiliser les parents au rôle des fédérations et à leur nécessaire implication à travers leurs représentants élus. Avec cette déclaration, les représentants de la PEEP ont exprimé leur profonde déception vis-à-vis d'une décision qui respecte sans aucun doute le règlement mais qui ne leur semble regrettable au regard de leur état d'esprit. Les représentants affirment avoir le sentiment d'être perçus comme des gêneurs dont il convient de s'accommoder que comme des partenaires potentiels qui permettraient d'aller de l'avant. De plus, ils estiment que ces propositions n'auront plus de sens le 29 juin 2023, compte tenu du peu de temps qu'il resterait pour y travailler et les mettre en œuvre. Monsieur DEBONNAIRE dit avoir déjà pris contact avec une fédération des parents d'élèves.

Le Président soumet au vote du Conseil d'Administration l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration n° 3 du 28 février 2023.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	16	0	3
DÉCISION	Le Conseil d'Administration adopte le Procès-verbal du conseil d'administration numéro 3 du 28 février 2023.		

2. Présentation du compte financier

Madame la Gestionnaire-comptable présente le compte financier. Elle indique que le compte financier est l'exécution du budget (acte prévisionnel voté en novembre 2022) et y sont reportées les dépenses réelles et les recettes constatées de l'exercice. Elle détaille, ensuite les différentes sections, de services en recettes et dépenses et ainsi que les évolutions par rapport à l'exercice 2020 et 2021. Elle évoque notamment la subvention complémentaire de fonctionnement de la Région (22 289 euros) et du versement de 58 921 euros pour pallier au mieux à la hausse des charges de viabilisation. La viabilisation représente plus de 69% de la subvention de fonctionnement. Ces dépenses ont globalement augmenté de 32.25%.

Madame VALÉRY précise le problème de retard de facturation énergétique (TOTAL Energie 2023) qui permet difficilement d'anticiper les évolutions des prix et que l'établissement est dépendant de ce fournisseur du fait du marché qu'il possède. Elle tient aussi à préciser la diminution de la facture d'eau (par le tarif et le contrôle régulier des compteurs par les agents)

Madame Valéry fait remarquer qu'il n'y a pas pour le moment, de subvention pour l'achat des manuels scolaires. Le réassort se fait sur les fonds de l'établissement.

18h35 arrivée de Madame BEILLARD (membres du CA : 20 représentants)

Madame VALÉRY aborde, dans un second temps, le service restauration et hébergement. Elle évoque notamment les baisses de recettes qui sont moindres que celles de 2021 (dues au nombre conséquent de remises d'ordre, des demi-jauges représentant plus de 14000 euros au cours du premier trimestre 2021-2022), Cependant, c'est surtout le contexte économique et la forte hausse des produits alimentaires qui ont un impact négatif sur les dépenses et notamment sur le crédit nourriture. Le Service de restauration et d'hébergement est fortement déficitaire pour l'année 2022. Madame Valéry précise qu'au mois de novembre 2022 un prélèvement sur les fonds de roulement (29 812.86 euros) a été effectué, mais que cette opération ne sera pas possible pour 2023, par manque de de fonds. Le SRH présente donc un résultat déficitaire de 29 276.80 euros.

Enfin, Madame VALÉRY conclut avec les résultats du service général et du service du restauration et d'hébergement qui sont négatifs en considération des raisons évoquées précédemment. Elle mentionne également le résultat d'extourne de cette année, au regard d'une facture estimée qui était moins élevée que prévue.

Monsieur GUILLOT demande si le désintérêt de la restauration par les lycéens et les commensaux a un impact sur les recettes du SRH. Monsieur DEBONNAIRE, précise que ce manque est uniquement la conséquence de l'augmentation des coûts.

Madame ANGUENOT demande s'il y aura une incidence sur le grammage ou la qualité des produits dans l'assiette. Madame VALERY et Monsieur DEBONNAIRE précisent qu'ils souhaitent garder la qualité tout en essayant de baisser les coûts de production.

Monsieur LACOMBE, demande la proportion du gaspillage depuis que les lycéens se servent seul. Monsieur DEBONNAIRE répond qu'il n'a pas encore de visuel, puisque la démarche du service autonome est récente.

Le Président soumet au vote du Conseil d'administration, le compte financier de l'exercice 2022.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0
DÉCISION	Le conseil d'administration approuve le compte financier .		

Affectation du résultat de l'exercice 2022 :

Madame la Gestionnaire-comptable présente l'affectation du résultat, elle effectue une comparaison de la situation à la fin de l'exercice par rapport à l'exercice 2021. Madame VALERY, précise que le fonds de roulement représente 17,07 jours de fonctionnement, tandis que les fonds disponibles hors SRH sont de 11,92 jours de fonctionnement

Le Président soumet au vote l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0
DÉCISION	Le Conseil d'Administration approuve l'affectation du résultat de l'exercice.		

3. Adoption de la convention relative à l'adhésion au marché électricité 2025/2028 avec l'UGAP.

Madame la Gestionnaire-comptable présente l'adhésion au marché public électricité avec l'UGAP à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une période de 3 ans.

Le Président soumet au vote du Conseil d'Administration convention relative à l'adhésion au marché électricité 2025/2028 avec l'UGAP.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0
DÉCISION	Le Conseil d'Administration approuve convention relative à l'adhésion au marché électricité 2025/2028 avec l'UGAP.		

4. Avenants contrats de maintenance des ascenseurs.

Madame la Gestionnaire-comptable présente l'avenant TK ELEVATOR GROUPE aux contrats des ascenseurs et portails suite à l'évolution des tarifs.

Le Président soumet au vote le budget les avenants contrats de maintenance des ascenseurs.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0
DÉCISION	Le Conseil d'Administration adopte les avenants contrats de maintenance des ascenseurs.		

5. Adhésion au campus des métiers et des qualifications.

Monsieur DEBONNAIRE présente l'adhésion au campus des métiers et des qualifications. Il souhaite que le BTS Tourisme du Lycée Duplessis Mornay ait sa place au sein de ce campus qui est une organisation commune ente le Rectorat et la Région.

Madame ORIOL demande pourquoi elle n'a pas été informée sur cette possibilité d'adhésion et pourquoi cela n'a pas été fait plutôt. Monsieur DEBONNAIRE répond que ce campus des métiers et des qualifications existe depuis 2018.

Le Président soumet au vote du Conseil d'Administration l'adhésion au campus des Métiers et des qualifications.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0
DÉCISION	Le Conseil d'Administration accepte l'adhésion au campus des Métiers et des qualifications.		

6. CFC

Madame VALERY présente le contrat du CFC (Centre français d'exploitation du droit de copie), renouvelable tous les ans. Madame VALERY précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2008, et que l'Etat reverse une subvention pour régulariser la dépense.

Le Président soumet au vote du Conseil d'Administration le CFC.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0
DÉCISION	Le Conseil d'Administration approuve le CFC.		

7. Avenant relais sécurité.

Monsieur le Proviseur expose l'avenant relais sécurité. Cet avenant est lié à la refonte des réseaux de sécurité et aux prestations supplémentaires. En effet, tout le lycée sera couvert par cette télésurveillance.

Le Président soumet au vote du Conseil d'Administration l'avenant relais sécurité.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

DÉCISION
Le Conseil d'Administration approuve l'accueil des étudiantes de BTS au sein de l'internat à la rentrée 2022-2023.

Questions diverses :

Questions des représentants des enseignants quant au renouvellement du parc informatique.

Madame ANGUENOT s'interroge sur la situation du parc informatique puisque les lycéens ont été doté d'ordinateur portable. Madame BEILLARD répond, que suite au quota il n'y aura pas de dotation pour le renouvellement du parc informatique en 2023. En 2024, une nouvelle dotation sera possible en fonction des quotas de l'Académie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.

Le Président,



Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Sophie Perrelle written over a horizontal line.

Sophie PERRELLE

Destinataires :

- membres du C. A.
- dossier C. A.

